

PLAN D'ACTION UNILATERAL RELATIF A L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES ET A LA MIXITE 2023-2024

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est un enjeu essentiel pour notre mutuelle. En effet la Mutuelle Complémentaire recrute des femmes et des hommes de grande qualité qui contribuent à la satisfaction des adhérents. Aussi nous nous devons de garantir à tous et toutes les mêmes conditions et les mêmes perspectives de carrière.

Au regard des résultats de l'index 2023, voici les axes sur lesquels nous allons nous atteler afin d'améliorer notre score 2024 :

1. MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES INTERRUPTIONS DE CARRIÈRE DES FEMMES

Systematiser les entretiens pré- et post-congés maternité ou parental.

Mettre en place un paramétrage sur le SIRH qui rappelle les entretiens pré- et post-congés maternité ou parental à mener en avance de phase.

2. ANALYSER ET RÉDUIRE LES ÉCARTS DE RÉMUNÉRATION

Diagnostiquer et préconiser des mesures pour réduire les écarts de rémunération qu'ils soient en faveur des femmes ou des hommes.

Corriger les écarts qui concernent les salariés qui exercent un même travail ou un travail de valeur égale, c'est-à-dire dans une situation comparable au regard de la nature de leur travail et de leurs conditions de formation et de travail.

Une enveloppe sera dédiée aux corrections.

3. ENCOURAGER LA MIXITÉ DES MÉTIERS

Valoriser les métiers faisant intervenir des femmes dans nos métiers très masculins et des hommes dans nos métiers très féminins par le biais de nos annonces de recrutement et par tous types d'actions de communication externe et interne.